

LES AGENTS DES COLLECTIVITES DANS LE VISEUR DE LA COUR DES COMPTES

La cour des comptes s'acharne sur les agents publics, elle suggère désormais, après avoir proposé l'augmentation du nombre de jours de carence et la baisse de la rémunération en cas de congé maladie, de supprimer 100 000 postes d'agents territoriaux !

Cette réflexion purement comptable est inacceptable !

La Fédération FO des Personnels des Services Publics et de Santé (FO-SPS) s'insurge contre ce raisonnement simpliste. L'institution fait remarquer que 53,5% des recettes des collectivités proviennent du budget de l'état. Normal puisque tout a été fait pour cela, c'est le gouvernement qui a amené à cette situation en supprimant la taxe d'habitation et la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises. Ainsi, il a souhaité reprendre en main les finances des collectivités. **Qu'il l'assume maintenant !**

L'évolution des effectifs de la fonction Publique territoriale est liée à plusieurs facteurs, notamment, l'évolution de la population et une demande de services de proximité de plus en plus importante de la part de cette même population : crèches, haltes-garderies, écoles, tri des ordures ménagères, équipements sportifs, polices municipales...

Autant de services assurés par les agents des collectivités au bénéfice de nos concitoyens. La Fédération FO-SPS réaffirme que les services publics de proximité, assurés par les agents territoriaux sont un élément important de la cohésion de notre république.

Réduire les effectifs dans une simple logique comptable reviendrait à diminuer le service rendu à la population et fragiliser encore plus cette cohésion républicaine. Le statut de fonctionnaire territorial est une chance pour nos concitoyens en ce qu'il oblige à rendre le service public en toute neutralité. 2019 et 2020 sont loin dans l'esprit de nos gouvernants. Ils devraient pourtant s'en souvenir, ne serait-ce que pour se rendre compte que sans les agents territoriaux, rien n'aurait pu fonctionner durant la période Covid.

FO refuse qu'ils et elles soient les boucs émissaires et variables d'ajustement des dépenses publics, au détriment de la qualité du service rendu à nos concitoyens.

Le secrétariat fédéral

Paris, le 3 octobre 2024